

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 4.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	15 d. au-dessus de 0.	59 deg.	27 pou. 5 lign.	Sud.	couvert
Midi...	19 d. au-dessus	30 deg.	27 pou. 4 lign.	Idem.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h. 43 min.	0 h.	7 h. 11 h. 36	Dernier quart.	50	

AVIS.

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du CENSEUR aura lieu, lundi 8 mai, dans les bureaux du journal, à sept heures du soir.

LYON, 4 mai.

Le nouveau ministère est depuis trois semaines à la tête de nos affaires, et depuis trois semaines il a su tellement s'annihiler qu'il est difficile de savoir quelles sont ses vues sur les questions qui sont en ce moment à l'ordre du jour. Il se traîne sans bruit, ne se meut qu'avec crainte, et quand il est appelé devant les chambres, il évite autant que possible toutes discussions; à la vérité, il n'a pas été heureux dans les essais que plusieurs de ses membres ont fait de la tribune.

Cependant le moment de donner quelques explications est arrivé, la discussion sur les fonds secrets vient de commencer. M. Havin, dans la séance du 2 mai, a interpellé directement le ministère et lui a demandé s'il pensait présenter les lois de révélation et de déportation, s'il avait retiré définitivement la loi d'apanage, et s'il se proposait enfin d'entrer dans une politique de conciliation. Pourquoi, s'est-il écrié, le cabinet du 6 septembre s'est-il fractionné? — Que répondra M. Molé? Ici il n'y a pas moyen d'éviter une réponse; car, s'il se tait sur ce point, les ministres sortants ne manqueront pas, eux, de prendre la parole.

La politique du 6 septembre doit être modifiée: c'est une nécessité de position à laquelle le nouveau ministère ne peut pas échapper. Si nous pouvions mettre quelque confiance dans les paroles de la presse ministérielle, nous trouverions la preuve de cette nécessité dans un article que vient de publier la *Charte* de 1830, et qui a pour but de repousser le système de violence qui est chaque jour prôné par les feuilles doctrinaires; ainsi nous avons remarqué le passage suivant qui nous paraît significatif:

« Les embarras que présente aujourd'hui la politique ne sont pas de nature à être tranchés par une logique hautaine et exclusive. Il faut tourner les difficultés, et non les heurter de front. Cette sage conduite, qui prévient le retour des collisions funestes, a réussi plus d'une fois dans les gouvernements. Le temps est venu chez nous de l'appliquer plus utilement que jamais. »

« Il faut l'avouer sans amertume comme sans regret: chaque époque a une politique qui lui est propre, et hors de laquelle on ne peut jeter les gouvernements sans les plus grands dangers. »

Nous verrons si M. Molé répètera à la tribune ce qu'il a fait écrire dans la *Charte*, si sa politique sera conforme à la pensée qui a dicté le passage que nous venons de citer; mais le nouveau cabinet ne peut avoir quelques chances de durée qu'en abandonnant les traditions du 11 mars, car les hommes du 6 septembre n'étaient que les continuateurs de Casimir Périer: ils l'ont souvent répété et avec raison. — Cette politique de modération dont parle la *Charte* n'est-elle pas dans l'intérêt des gouvernants? Croient-ils que cette force dont ils sont si fiers ne s'use pas dans l'emploi même qu'on en fait? Croient-ils que toutes les chances de victoire sont toujours dans les mêmes rangs? — Bien aveugles sont ceux qui ne se fient, pour leur salut,

qu'à la puissance des baïonnettes étayées par la corruption, et l'or des fonds secrets!

RESTAURATION DE LA MAISON DE BANQUE J. LAFFITTE ET C^e.

Nous annonçons aujourd'hui une nouvelle d'un puissant intérêt pour le commerce, l'industrie et le crédit, et dont le retentissement fera vibrer à double titre la fibre populaire, en s'adressant à la fois aux sympathies et aux intérêts des masses. M. Jacques Laffitte va reprendre les affaires.

Voici quelles sont, d'après les données certaines que nous avons été à même de recueillir, les bases de l'établissement que M. Laffitte se dispose à créer, et qui, à peine connu par la rumeur publique, a déjà obtenu l'adhésion d'un grand nombre de commerçants et de capitalistes.

« La société est constituée pour vingt ans, au capital de 250 millions; néanmoins elle sera mise en activité dès que les actions souscrites représenteront un capital de 50 millions. Elle sera en *en nom collectif* à l'égard de M. Jacques Laffitte et de ses co-associés gérants, solidaires et indéfiniment responsables comme lui, et en *commandite* à l'égard des actionnaires dont l'engagement ne s'étend pas au-delà du montant de leurs actions. Les associés gérants souscriront pour le quart au moins du capital social.

« Les actions seront de 5,000 fr., valeur nominale: il y aura des actions *en argent* et des actions *en rentes*. Les souscripteurs d'actions en argent n'auront à verser que le cinquième de la valeur des actions: ils souscriront un engagement pour les quatre autres cinquièmes. Les actionnaires en rentes transféreront à la société 250 fr. de rentes 5 pour cent, ou 200 fr. de rentes 3 pour cent. Les actions en argent seront nominatives: les actions en rentes pourront être au porteur. Il sera délivré des coupures de cinquième d'actions. Les actions en argent produiront 4 pour cent d'intérêt sur le cinquième versé: les actionnaires en rentes recevront les semestres de leurs rentes. Les actions des deux catégories donneront droit en outre au même dividende, calculé sur le pied de 5,000 fr., valeur nominale.

« La société se trouvant constituée du moment où les souscriptions s'élèveront à 50 millions, s'il arrive que les émissions ultérieures d'actions s'opèrent avec bénéfice, ce bénéfice sera mis en réserve.

« La société sera administrée par M. J. Laffitte et ses associés gérants et responsables. La surveillance de toutes les opérations sera exercée par 15 délégués des actionnaires. Ces délégués auront droit d'assister aux séances du conseil des gérants, mais sans voix délibérative.

« La perte du dixième du capital entraînera de plein droit la dissolution de la société.

« Les opérations de la société consisteront:

« A escompter tous billets, lettres de change, factures, mémoires, créances et autres valeurs mobilières non litigieuses et à échéances déterminées;

« A faire des avances sur ces mêmes valeurs et sur marchandises;

« A opérer toutes sortes de recouvrements non litigieux et de paiements, acheter et vendre en commission toutes valeurs, marchandises, effets publics et particuliers;

« A ouvrir des comptes-courants au commerce et aux particuliers, à Paris, dans les départements et à l'étranger;

« A émettre des billets à *époque déterminée*.

« La société ne pourra entreprendre aucune spéculation, ni sur immeubles, ni sur fonds publics, ni sur marchandises. Elle ne pourra se livrer à d'autre commerce qu'à celui des matières d'or et d'argent, et uniquement dans le but de rétablir sa réserve en espèces, s'il y a lieu.

« Elle ne pourra faire des avances ni à découvert, ni sur immeubles, ni accorder des acceptations, si la provision n'en est faite.

« Le passif exigible devra être constamment représenté par des valeurs de portefeuille d'un à 90 jours, de manière que le capital reste libre pour servir de garantie supplémentaire, et que

dans les circonstances extraordinaires où les demandes de soldes en compte-courant ou de paiement de billets de la société dépasseraient les proportions normales, ses gérants soient en mesure, outre l'emploi de la réserve en espèces, d'offrir aux accepteurs ou endosseurs des valeurs du portefeuille l'échange de ces valeurs contre les billets de la société, sous bonification d'escompte, ou de les négocier à des tiers.

« La somme de billets en émission sera toujours représentée par des valeurs de portefeuille à échéances plus rapprochées.

« Toutes les valeurs mobilières ci-dessus indiquées comme susceptibles d'être escomptées seront admises depuis un jour jusqu'à six mois d'échéance, avec deux ou plusieurs signatures, et même une seule signature, moyennant garantie, et à un taux d'escompte réglé en raison de l'appréciation du risque, sans dépasser jamais le taux légal de 6 p. 100.

« Les valeurs escomptables seront échangées, à la volonté des présentateurs, soit contre des espèces sous escompte et sans commission, soit contre des billets de la société à échéance plus éloignée, moyennant commission et sans escompte. La société pourra escompter ses propres billets.

« Les escomptes auront lieu tous les jours, et les sommes escomptées seront disponibles à l'instant même. Sur une liste de cent négociants choisis parmi les actionnaires, dix seront appelés chaque jour à assister au comité d'escompte.

« Il sera ouvert des comptes-courants de trois sortes: ceux dont le solde sera constamment *disponible*, et sur lesquels il ne sera point reconnu d'intérêts; ceux à *terme fixe*, lesquels produiront des intérêts; ceux enfin qui pourront constituer la société en avances sur des effets remis au recouvrement ou à la négociation et qui seront passibles d'intérêts et de commissions au profit de la société.

« Les billets de crédit dont il a été parlé plus haut seront de 25 fr., 50 fr., 100 fr., 500 fr. et 1,000 fr. Les uns seront au porteur, les autres nominatifs et transférables sans garantie. Tous les billets seront payables à Paris, et des mesures seront prises pour qu'ils puissent être remboursés dans les départements et à l'étranger.

« La société serait dissoute de plein droit par la perte du dixième du capital et l'épuisement du fonds de réserve.

« La dissolution pourrait être provoquée également par les délégués des actionnaires, à la majorité des 2/3 des voix, dans les cas où les gérants viendraient à s'écarter d'une manière grave des conditions de l'acte de la société. Dans ce cas, la question de dissolution sera décidée par l'assemblée des 200 plus forts actionnaires prononçant aux 2/3 des voix.

« Après le paiement des intérêts et des semestres de rentes, ainsi que des frais, les bénéfices seront répartis ainsi: 50 centièmes aux actionnaires et 50 centièmes aux gérants, déduction préalablement faite d'un cinquième desdits bénéfices pour être mis en réserve. Il ne sera point fait de réserve, si les bénéfices ne s'élèvent pas à 2 p. 0/0 du capital nominal.

« Quand la réserve s'élèvera à 5 millions, l'excédant sera réparti par moitié entre les actionnaires et les gérants.

« Les intérêts seront payés, même en cas de perte, sur la réserve d'abord, puis sur le capital, jusqu'à l'épuisement du dixième.

« Les délégués chargés de la surveillance seront nommés par l'assemblée générale, composée des 200 plus forts titulaires d'actions nominatives et en commandite.

« Les 100 délégués assistant au conseil d'escompte seront nommés par les associés-gérants. Les uns et les autres seront élus pour cinq ans, renouvelés par cinquième et indéfiniment rééligibles.

« L'assemblée générale des actionnaires recevra chaque année les comptes des opérations, et entendra le rapport des délégués de la commandite. »

Telles sont les bases de la nouvelle maison de banque fondée par M. J. Laffitte, et dont la mise en activité est prochaine; à en juger par l'empressement avec lequel ont été déjà remplies des listes de souscriptions ouvertes dans la capitale, et qui

GRANDE AFFAIRE CHAMBARD.

REMISE. — OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

L'affaire que M. Chambard nous a intentée à propos de la scène des *Gibouilles de Mars* devait être appelée hier au tribunal de police correctionnelle; mais sur la demande de l'avocat de M. Chambard, récemment parti pour Paris, nous avons été renvoyés à quinzaine. Nous nous plaignons de ce retard, car nous n'avons pas toujours du temps à donner aux loisirs du public de l'hôtel Chevreton.

Voici, du reste, sur cet étrange et grotesque procès, quelques observations que nous croyons utiles de livrer à la sagacité des lecteurs.

Pourquoi M. Paul Chambard s'adresse-t-il à moi, imprimeur des *Gibouilles de Mars*, de préférence aux auteurs de cette revue, connus de lui comme de tous (on peut lire leurs noms sur la couverture de leur œuvre)? M. Paul Chambard a sans doute visé à l'économie du papier timbré et il m'a honoré de son choix. C'est pour moi une occasion de me trouver en face de M. Paul Chambard, pharmacien-dentiste. Comme homme, je l'en remercie; comme imprimeur et éditeur, je lui dois de la reconnaissance. Voici à quel sujet; c'est presque une histoire de l'autre monde.

Les *Gibouilles de Mars*, reçues par le comité de lecture et approuvées par l'intelligente censure de M. le préfet, me trouvèrent leur éditeur avant l'issue de la représentation. Cela ne m'arrivera plus; car ce qu'a dit des femmes François 1^{er} peut s'appliquer au mieux au public de nos théâtres:

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie.

Le soir de la représentation, M. Chambard se présente à la porte du Gymnase, se fâche contre l'affiche, s'empare contre la brochure, tonne contre la pièce et veut se laver dans le sang des auteurs! Fantaisie qu'il pouvait se passer, chose facile, satisfaisante, qu'aucun des auteurs ne lui aurait refusée: ils étaient quatre; il n'y avait que l'embarras du choix. Mais il se calme, court à la Préfecture et en revient avec une suppression de cinq

ou six lignes, obtenue à force d'instances. Tout semblait devoir se terminer là. La pièce commencée, l'orage ne tarda pas à éclater. Quelques personnes se chargèrent de faire dans cet ouvrage la partie du vent: elles s'en acquittèrent à merveille. D'autres, qui s'attendaient à voir neiger sur la scène, dérompées dans leurs espérances, et ne comprenant rien à cette revue, se joignirent aux mécontents.

La pièce ne finit pas; la chute fut complète. L'édition me restait toujours entière. Adieu la vente! adieu les bénéfices! J'avais fait le rêve de Perrette, et je voyais retomber sur moi mes cinq cents *gibouilles*. Mon papier n'était bon qu'à faire des cornets, et je l'aurais volontiers vendu au poids à M. Paul Chambard lui-même. Mais, grâce lui en soient rendues! sa généreuse plainte est venue ressusciter l'œuvre morte-née et lui donner un rapide écoulement. Telle est l'histoire des *Gibouilles de Mars*. Merci donc à M. Paul Chambard! Sa plainte a fait lire ce qu'on n'aurait pas lu sans elle; sa plainte ne m'en fera pousser aucune.

M. Paul Chambard se croit pourtant injurié, diffamé, calomnié, que sais-je? et la troisième scène des *Gibouilles de Mars* est mise tout entière à l'index. C'est en vain qu'avec nos yeux et nos lunettes nous avons cherché la diffamation; nous n'avons trouvé ni le prétexte ni le motif de cette bérlesque accusation.

Il est bon de dire, pour l'intelligence de tout ceci, car le public a paru n'en rien savoir; il est donc bon de dire que M. Paul Chambard est l'inventeur d'un pain de munition d'une entière blancheur. Je n'en ai ni vu ni goûté, mais nous admettons l'invention; les journaux en ont parlé. On peut donc s'occuper du pain Chambard, car le pain est un objet du domaine public. Il n'y a donc pas là diffamation ni injure. M. Chambard, personnellement dans son pain, arrive sur la scène, et public et interlocuteurs, personne ne le connaît. Il se nomme; on ne le connaît pas davantage. A qui la faute? Ce n'est pas celle de l'imprimerie. L'imprimerie propage les découvertes; elle reproduit et multiplie à la fois les chefs-d'œuvre de nos écrivains et même les affiches de M. Paul Chambard, comme celle-ci, par exemple, qu'on peut lire à tous les coins de rues:

MOYENS CURATIFS

DES

DOULEURS DE DENTS

SANS LES ARRACHER,

Chez Chambard, pharmacien,

Quai d'Orléans, ancienne rue

de la Pêcherie.

L'imprimerie est fort innocente de tous les méfaits, de tous les crimes de lèse-grammaire qu'on lui fait commettre. L'imprimerie n'en veut pas à M. Chambard; au contraire, elle est pour lui pleine d'attentions et d'égards: c'est un de ses plus fidèles consommateurs. Que les vaudevillistes aient fait un acte d'ignorance en appréciant la découverte de M. Chambard, je suis le premier à le reconnaître. Le vaudeville ne se pique pas de beaucoup de savoir; il parle de toute chose sans la connaître à fond. Le vaudeville est français; il est de sa nature léger et superficiel. Il n'analyse pas à la manière de Thénard; il babille, il chausonne sans savoir souvent ce qu'il dit. Et tenez, par exemple, le voilà qui, à propos du pain Chambard, va attribuer au pharmacien-dentiste du quai d'Orléans la réalisation du rêve que poursuivait l'illustre Parmentier, la panification de la pomme de terre... Je demande pardon à l'ombre de Parmentier si je la traduis ici. Quelle grave injure! quelle horrible assertion! M. Paul Chambard poursuivre le rêve de Parmentier! M. Paul Chambard faire du pain avec la pomme de terre! M. Paul Chambard en est incapable. Voilà, si nous en sommes bien informés, sur quoi repose la plainte. La pomme de terre s'est changée en pomme de discorde; mais nous sommes sans levain. Nous ne garderons point de dent contre M. Paul Chambard. Ainsi, il nous trouvera toujours disposé à admirer, non-seulement ses *moyens curatifs des douleurs de dents sans les arracher*, non-seulement son pain de munition d'une entière blancheur, mais encore sa dernière invention, l'annonce gratuite, moyen simple, économique et à la portée de tout le monde, de faire parler de soi dans les journaux sans bourse délier. M. Paul Chambard, en nous poursuivant, a sans doute voulu appréhender à tous ceux qui les ignoraient ses dé-

s'élèvent à plusieurs millions. Nous ne doutons pas que la publicité acquise à ce projet n'assure la réalisation rapide du capital de 50 millions, dont M. Laffitte et ses associés doivent verser le quart, et passé lequel les souscriptions seront closes. (Siècle.)

Nous appelons l'attention de tous les partisans de la réforme électorale sur la profession de foi suivante de M. John Temple Leader. Ce jeune et énergique représentant des intérêts populaires appartient à cette classe trop peu nombreuse de politiques anglais, dont les sympathies et les vues dépassent les limites de l'horizon britannique. Il a été dignement apprécié, dans plusieurs occasions, et notamment dans celle-ci, par notre correspondance de Londres. Adresse de M. John Temple Leader aux électeurs de Westminster.

Stratton Street, 27 avril.

Invité par un grand nombre de réformistes à me présenter comme candidat à la première vacance de la représentation de Westminster, et voyant le vœu des réformistes confirmé par la décision prise dans la grande décision de lundi, je crois devoir vous remercier de l'honneur que vous me faites, et vous déclarer que je suis prêt à me rendre au vœu publiquement exprimé. Il est de mon devoir en ce moment de vous exposer brièvement, mais nettement, mes opinions politiques. Il doit être évident pour tout réformiste que les deux chambres du parlement, constituées comme elles le sont, ne s'harmonisent pas entr'elles, et qu'elles ne peuvent pas travailler efficacement à l'avantage de la communauté. Pour remédier à ces maux, une réforme plus complète de la chambre des communes est indispensable si l'on veut obtenir la représentation complète et fidèle du peuple. La constitution de la chambre des lords doit être améliorée de manière à terminer entre les deux chambres du parlement les divergences qui entravent la marche de la législation.

Il est essentiel, pour arriver à une réforme absolue de la chambre des communes, que le suffrage soit étendu, et surtout que les clauses de l'acte de la réforme imposant la taxe soient supprimées. La durée du parlement doit être abrégée. Toute condition exigeant une justification de propriété des membres du parlement doit être abolie, et le scrutin doit surtout protéger l'indépendance de l'électeur. Le peuple, après avoir obtenu ainsi une chambre des communes qui représentera ses intérêts et ses sentiments, aura une forte garantie que toutes les réformes désirables, tant législatives qu'administratives, dans l'état civil et dans l'église, dans la marine et l'armée, et dans le gouvernement colonial, seront mises promptement et fidèlement à exécution.

Alors seront abolies les privilèges aristocratiques de la pluralité des votes et du vote par procuration dans les affaires paroissiales. Alors disparaîtront les charges qui pèsent lourdement et inégalement sur l'industrie du peuple, la taxe des fenêtres, les droits sur le verre et le savon et sur les objets de consommation; alors, mais alors seulement, seront supprimées les lois des céréales: les dissidents seront soulagés, les intérêts des classes ouvrières seront protégés, et l'enquête la plus rigoureuse présidera à la vérification des droits de tous les pensionnaires de l'état.

L'instruction de toutes les classes de la société, cet objet d'une importance vitale, sera favorisée par la suppression générale des droits sur les objets de science; la moralité et l'intelligence nationale se développeront avec un large système d'éducation générale.

M. Leader, ayant porté la parole devant les électeurs de Westminster, peut être considéré aujourd'hui comme le rival de sir Francis Burdett, ou plutôt la lutte est engagée entre ce qu'était le digne baronnet, et ce qu'il est. Les Tories de Lancastre ont invité M. Georges Martin à se porter candidat, ceux de Preston ont fait la même invitation à M. Townley Parker. Les électeurs libéraux de Liverpool ont tenu une réunion jeudi, pour se décider sur le choix du successeur à donner à M. Ewart, aux élections prochaines. Il y avait environ 1,000 électeurs présents. C'est M. Howard Elphinstone qui a été proposé par les commissaires et adopté par les électeurs; et si les réformistes de Liverpool font leur devoir, il sera sans aucun doute nommé. (Globe.)

Nous lisons dans le National :

On ne manquera pas de nous dire demain que le ciel s'est plu à combler les vœux de la population en favorisant par un temps superbe les réjouissances qui ont eu lieu aujourd'hui en l'honneur de la fête du roi. Cette journée, en effet, est la première de l'année dont on ait pu jouir, et il n'est pas une famille qui n'ait été impatiente de saluer avec reconnaissance le printemps si tardif. Toutes les promenades de Paris ont été dès le matin envahies par la foule, mais c'est surtout aux

couvertes et ses inventions. Tels sont les faits; au public de les apprécier dans sa justice et de peser dans sa balance, si toutefois cela est pondérable, ce que contient d'atomes injurieux et diffamants la troisième scène incriminée des *Giboulées de Mars*. LÉON BOITEL.

LA PARISIENNE DE 1837.

Air : En avant, marchons.

Peuple à la lymphatique fibre,
Entends Molé te supplier.
Tu disais : « Je veux être libre, »
Molé te répond : « Sois caissier. »
Peuple à jamais digne d'estime,
Payer fut toujours ton régime.
En avant, payons,
Comptons, déboursions,
Remboursions, dotons, apanageons, donnons
Jusqu'au dernier centime!

Ouvre-toi, bourse plébéienne!
Le pauvre même, en son amour,
De son obole citoyenne
Doit faire une offrande à la cour.
Peuple à jamais, etc.

Le budget en vain nous dévore,
Le creux invente mille impôts;
Sous ces croupions voyez éclore
Les apanages et les dots.
Peuple à jamais, etc.

Au sein d'une caisse profonde,
Qui conduit notre or ruisselant?
C'est le plus cancre homme du monde,
Montalivet en bonnet blanc.
Peuple à jamais, etc.

La vieille cour est revenue;
Fonfrède, en ses convulsions,
De la monarchie absolue

Champs-Élysées qu'elle s'est portée. Une sage précaution avait été prise, celle d'interdire la circulation des voitures dans la grande avenue qui conduit de la place de la Révolution à la barrière de l'Etoile.

Il n'y avait rien de changé au programme des années précédentes : théâtres, orchestres de danses, baladins de toute espèce, marchands de toutes sortes, tous avaient reçu l'ordre de faire le plus grand vacarme et ont ponctuellement obéi. Les lampions et le feu d'artifice officiels ont clos la journée.

Les habitants de la capitale que le beau temps avait entraînés au-dehors, n'avaient pas jugé à propos, en leur absence, de faire illuminer les fenêtres de leurs maisons.

Le discours de M. Dupin au roi à l'occasion de sa fête ne sera pas cette année un événement. Il faut y renoncer à y trouver des épigrammes contre tel ou tel acte, contre telle ou telle personne. Tout au plus les doctrinaires voudront-ils voir dans ce discours une phrase hostile au système d'intimidation, parce que M. Dupin a cru devoir risquer quelques mots ayant trait à une amnistie. La réponse royale a su garder une prudente réserve. Elle s'est bornée à dire à MM. les députés : « J'accepte avec bonheur l'augure que vient de me donner votre président, que le moment où j'ai pu déployer la clémence royale sur un malheureux repentant mettra un terme à ces douloureuses tentatives. »

Voici le discours de M. Dupin :

Sire,

Il y a peu de jours, la chambre des députés offrait à Votre Majesté ses félicitations sur le mariage du prince royal; depuis, elle a pu donner à cet établissement politique une marque plus éclatante d'adhésion par un vote qui, nous n'en doutons pas, obtiendra l'assentiment du pays.

Nous avions prononcé devant vous le mot de *clémence*, Sire. Une première occasion s'est présentée aux approches de votre fête, et vous l'avez saisie en rendant la vie à celui qui, par un odieux attentat, avait mis la vôtre en péril.

Tant d'indulgence doit enfin désarmer les parricides; et ceux que n'aurait pas effrayés l'échafaud seront peut-être ramenés aux sentiments du devoir et de l'humanité par le sentiment de la reconnaissance.

Fiez-vous, Sire, à vos inspirations naturelles, celles du courage et de la bonté! L'amour des Français vous suivra dans cette voie des vertus paisibles et conciliatrices, dont la douce pratique semble plus particulièrement réservée à votre règne. Elles ont aussi leur héroïsme et leur valeur aux yeux d'un peuple que la confiance attire, que la grandeur d'âme entraîne, et qui ne se montre jamais plus attaché à ses rois que lorsqu'il peut louer en eux les qualités qui reflètent avec le plus d'éclat la noblesse et la générosité du caractère national.

On lit dans un journal de Toulouse :

Dans sa séance du 24 avril, le conseil municipal de Toulouse, considérant que les réjouissances publiques contrastaient avec la détresse générale, a décidé, à l'unanimité, que les trois mille francs alloués au budget pour la fête du 1^{er} mai seraient portés à quatre mille francs, et que cette somme serait employée en distribution de pain aux pauvres. Le conseil a également engagé M. le maire à supprimer toute autre dépense et son programme de fêtes publiques. Cette décision a été prise sur le rapport d'un conseiller qui a fait un tableau effrayant de la misère qui règne dans les faubourgs de la ville.

On lit dans le même journal :

La crise dont nous avons déjà signalé les funestes effets pour l'industrie locale et surtout pour notre population ouvrière, s'est aggravée au-delà même de nos prévisions. Il faut avoir le courage de le dire : les travaux ont presque généralement cessé; les métiers chôment; la classe ouvrière en est déjà arrivée à un tel point de détresse et de privations que, si la sollicitude de l'autorité et la générosité publique ne lui venaient promptement en aide, il lui serait impossible de traverser cette période désastreuse qui menace encore de se prolonger. Des ateliers de charité sont ouverts, des souscriptions annoncées; le conseil municipal aura à voter une allocation dans sa prochaine session. Nous hâtons de tous nos vœux ces manifestations bienfaisantes à l'égard d'une population si résignée. Mais il nous semble que la situation serait assez grave et assez pressante pour provoquer des réunions et des mesures extraordinaires dont l'effet moral sera toujours puissant.

Les travaux proposés par le gouvernement pour le perfectionnement de la navigation de la Saône, et dont l'évaluation se monte à 12,800,000 fr., à répartir entre divers exercices, ont pour but d'assurer d'une manière stable les relations industrielles et commerciales de la plus grande partie du territoire fran-

çais. La Saône peut être, en effet, considérée comme l'artère principale de notre système de navigation intérieure : elle reçoit Nantes à Strasbourg et le Havre à Marseille; par le canal de centre, elle ouvre une communication entre le Rhône et la Loire; elle touche Paris par les canaux de Loing, de Briare et de la Loire; par celui du Rhône au Rhin, elle relie ces deux fleuves; met en contact Lyon et Strasbourg, Besançon et Paris; et, dans un avenir peu éloigné, assure le ministre, le bassin de cette rivière sera réuni à ceux de la Marne, de la Meuse et de la Moselle. Ainsi, la Saône débouche dès à présent sur toutes les mers qui entourent la France; dès lors nulle dépense ne peut être mieux justifiée que celle qui a pour but de remédier aux graves préjudices que l'interruption périodique de sa navigation cause aux immenses intérêts commerciaux auxquels elle sert de voie.

La navigation de la Saône est entravée par deux causes principales : le défaut de profondeur des eaux pendant l'étiage, l'exès contraire pendant les inondations. L'interruption occasionnée par la première de ces causes dure habituellement de trois à cinq mois chaque année; celle causée par la seconde n'est que d'un mois environ, terme moyen. En outre, la profondeur ordinaire des eaux de la rivière est de beaucoup inférieure à la tenue des canaux qui y aboutissent, de sorte que la plupart des bateaux qui sortent de ces canaux pour déboucher dans la Saône sont obligés de diviser leur chargement.

C'est à la nécessité d'avoir recours à cette opération, si préjudiciable aux intérêts du commerce, à l'entrée de la Loire, que l'on doit attribuer l'abandon presque général de la voie du canal du centre, qui a réagi d'une manière si fâcheuse sur la prospérité de ceux de Briare et de Loing.

Plusieurs moyens ont été proposés pour assurer en tout temps la navigabilité de la Saône. Ceux que l'administration a adoptés se réduisent à trois principaux : à employer concurremment ou isolément le dragage des hauts-fonds, les barrages éclusés et les barrages submersibles à pertuis libres.

Le projet divise la rivière en trois fractions, à chacune desquelles devra être appliqué un mode différent de perfectionnement.

Pour la partie comprise entre l'embouchure du Doubs et Lyon, vulgairement désignée sous le nom de la grande Saône, et qui présente le mouvement le plus actif, on aura recours à l'emploi des barrages submersibles à pertuis libres, et, suivant la nécessité, à celui des digues longitudinales ayant pour but de concentrer les eaux et d'en augmenter la hauteur.

Pour la partie supérieure comprise entre Gray et Verdun, pour la petite Saône, où la pente est plus rapide et les hauts-fonds plus nombreux que de Verdun à Lyon, les barrages éclusés ont été considérés comme le meilleur moyen d'élever la profondeur du thalweg sur les hauts-fonds, et de procurer partout dans cet espace un mouillage d'un mètre 60 centimètres égal à celui des canaux de Bourgogne, du centre, du Rhône et du Rhin.

Par suite de cette amélioration, le service des bateaux à vapeur sur la Saône, restreint jusqu'ici entre Lyon et Chalon, s'étendra jusqu'à Gray, c'est-à-dire que cette navigation aura gagné 35 lieues.

Enfin la partie de la rivière comprise entre Gray et Port-sur-Saône, et non navigable aujourd'hui, sera ouverte à la navigation des bateaux ordinaires au moyen de dix écluses. Cette amélioration, en créant une voie de communication nouvelle pour la haute vallée de la Saône, y facilitera l'arrivée des houilles du bassin inférieur, dont ses nombreux établissements industriels éprouvent le besoin. Elle est d'ailleurs un commencement d'exécution de la jonction de la Saône à la Meuse, à la Marne et à la Moselle, quatre rivières dont les sources sont voisines, et dont la seconde est destinée à servir ainsi d'intermédiaire entre la mer du Nord et la Méditerranée. (La Pair.)

Après avoir indiqué quelles ont été, dans l'Amérique septentrionale, les principales causes de la crise commerciale et industrielle, le *Courrier des Etats-Unis* indique, de la manière suivante, ce qu'on a déjà fait et ce qui reste à faire encore pour y porter remède :

Afin de lever les difficultés provenant de la dette due à l'Europe et de l'importation de l'or, on a eu recours à de grandes mesures. La banque des Etats-Unis a mis à la disposition du commerce 5 millions en effets payables à douze mois de date à Londres, à Paris ou à Amsterdam. Trois banques de New-York ont suivi son exemple. De cette manière l'on a créé des remises négociables à l'étranger pour la somme de 10 millions. En outre, la banque des Etats-Unis et celles de cette ville vont expédier 2 millions en numéraire effectif. Si les effets sont reçus en paiement, un capital de 12 millions se trouvera établi en faveur de l'Amérique et lui procurera un crédit d'au moins 50 millions équivalant à sa dette.

Quant aux obligations résultant de spéculations absurdes en

n'ôte rien au mérite des choristes qui ont supérieurement rendu la prière et le finale de *Moïse*.

Mme Merlin, Mme de Sparre, Mme Dubignon et Mme de Chambure représentaient avec Duprez le chant solo. Bien que le préjugé contre les amateurs n'existe presque plus, le talent du plus grand nombre d'entre eux est pourtant assez médiocre, et il faut que la supériorité de ces dames soit bien réelle pour avoir, à plusieurs reprises, excité d'aussi bruyants témoignages d'admiration à côté du chanteur merveilleux dont l'influence sur le public est si puissante en ce moment. Les morceaux que nous citerons de préférence sont : la cavatine de Mercadante, chantée par Mme Dubignon et parfaitement bien accompagnée sur le cor par Gallay; la scène finale d'Anna Bolena, par Mme Merlin (ce fragment d'opéra seria a paru un peu long, et il eût beaucoup gagné sans doute si des coupures bien faites en avaient retranché des détails qui ne peuvent avoir d'intérêt qu'à la représentation); le duo du *Pirate*, par Mme Merlin et Duprez, et enfin le duo de la *Donna del Lago*, par Mme de Sparre et Dubignon; ce morceau, dont l'exécution a été toute à fait digne des belles soirées du Théâtre-Italien, a fait le plus grand plaisir. L'auditoire m'a paru un peu froid pour l'ouverture de la *Flûte enchantée* et le *Pater* de M. Cherubini; était-ce fatigue? était-ce inattention?... Pour l'hymne de mort de *Crociato*, composition si élevée et d'un si beau caractère, la terminaison lente et douce lui donnait bien des chances de succès auprès d'un public que les formes invariables de la comédie italienne avertissent toujours du moment où il doit se plaudir; elle a été appréciée cependant comme toute production de M. Meyerbeer doit l'être, et Duprez l'a admirablement rendue. La scène de *Lara* de M. Ruolz n'a pas eu moins de succès. Là on a pu voir quelle serait la supériorité de Duprez dans un rôle écrit spécialement pour lui.

C'est à Naples, comme on sait, que *Lara* fut représentée pour la première fois; Duprez chantait alors à San-Carlo, où l'acteur et le chanteur obtinrent dans cet ouvrage un égal et tant succès. La même scène que nous avons entendue hier et accueillie favorablement, l'an dernier, au Conservatoire, s'y

Fait briller les traditions.

Peuple à jamais, etc.

Quand revint l'ère tricolore,

Le bon marché fut décrété;

Notre argent va se joindre encore

A celui qu'il nous a coûté.

Peuple à jamais, etc.

Recors, chez les retardataires

Saisissez jusqu'au moindre effet,

Et des mobiliers prolétaires

Criez la vente au Châtelet.

Peuple à jamais digne d'estime,

Payer fut toujours ton régime.

En avant, payons,

Comptons, déboursions,

Remboursions, dotons, apanageons, donnons

Jusqu'au dernier centime. (Charivari.)

CONCERT AU BÉNÉFICE DES OUVRIERS LYONNAIS.

Voilà un splendide concert! Il a produit 30,000 fr. Le luxe des accessoires n'y était point, comme il arrive trop souvent en pareil cas, un moyen de déguiser la pauvreté du programme et la faiblesse des exécutants. Dans cette salle du Wauxhall, décorée avec une somptuosité de bon goût qui ne lui ôtait rien de sa sonorité si favorable à l'effet musical, l'orchestre, composé des artistes de l'Opéra et du Théâtre-Italien, a fait merveille sous la direction de M. Habeneck, et les chœurs d'amateurs ont su mériter des applaudissements que les choristes du Conservatoire et de l'Opéra n'excitent que bien rarement. Il est vrai que l'illustre compositeur M. Meyerbeer avait en personne dirigé leurs répétitions. Ils étaient assez mal placés cependant, et l'effet eût été bien meilleur sans la disposition pleine de galanterie, mais peu musicale, qui, mettant en évidence les sopranis, avait relégué aux seconds et troisièmes plans les basses et les ténors. M. Habeneck disait à ce sujet : Avant tout, nous voulons ce soir faire de la musique agréable à l'œil. Cette malice, je le répète,

biens-fonds et autrement, nous regrettons de le dire, il n'y a point de remède. Aux personnes qui ont vendu des terres, les terres reviendront; les acheteurs perdront les à-comptes payés. Il s'ensuivra point de faillites; le plus tôt sera le mieux. Le pays ne reprendra point sa marche prospère avant que sa prospérité factice soit détruite et que toutes les propriétés soient revenues à leur valeur réelle. Alors seulement il sera de nouveau possible de se loger, de se nourrir avec le bénéfice d'un travail honnête.

Pour rétablir le change et la circulation des espèces, pour restaurer le crédit, il est de la dernière nécessité de révoquer le *Treasury order*, de rapporter les lois qui gênent le commerce, surtout celle qui défend d'employer dans l'état de New-York les capitaux appartenant aux citoyens d'un autre état, et celle qui prive les citoyens de leur droit naturel de faire la banque.

Il est urgent que le tarif soit réduit au niveau des besoins de l'administration centrale, au lieu de produire des millions déposés dans les banques départementales.

Prévenir les spéculations en terres publiques, le gouvernement le peut et le doit même, et nous espérons qu'à la prochaine session une loi limitera les ventes des domaines publics aux colons effectifs.

MALAISE INDUSTRIEL DANS LE CANTON DE BALE-CAMPAGNE.

La situation industrielle de ce canton paraît assez critique, si l'on en juge par l'article suivant que nous extrayons du *Schweizerische*: « Dans la plus grande partie de la campagne, l'ouvrier ne gagne plus rien, circonstance qu'il faut attribuer à la stagnation qui règne dans les opérations de quelques maisons bâloises. Quand on saura que la passementerie nourrit à peu près les deux tiers de la population du canton, et qu'ici, comme partout où un travail facile est largement rétribué, le gain de l'ouvrier se dissipe dans les plaisirs et dans le luxe, on ne s'étonnera pas que la détresse actuelle soit d'autant plus accablante. Il semble, lorsqu'on songe aux sommes considérables que le tissage des rubans a rapportées à la campagne, qu'elle devrait être l'une des contrées les plus florissantes de la Suisse. Il n'en est rien. Que l'on suspende un instant l'activité des métiers, et des milliers de familles se trouveront sans pain. Personne ne songe à faire des épargnes pour le moment du besoin. D'un autre côté, on n'a pas consacré à l'économie rurale l'attention qu'elle mérite, et le canton ne connaît pas d'autre industrie que celle du tissage des soies.

Il existe en Suisse plusieurs cantons qui jouissent d'une prospérité bien plus solidement assise, quoiqu'ils soient loin de posséder des avantages aussi brillants, et que leur population ait à lutter contre de bien plus grands obstacles que les habitants de Bale-Campagne. »

Faits Divers.

M. Godwin, avocat de Londres, répondant, par une brochure, à diverses contestations élevées pour entraver la confection des chemins de fer, cite un écrit fort singulier qui fut publié en 1673 contre les entreprises de diligences qui naissaient à cette époque. Ce *factum* avait pour titre: *Explication des grands maux qui affligent l'Angleterre*. On faisait, contre l'établissement des nouvelles voitures, les plus sinistres prophéties: « Le pays entier, disait-on, sera ruiné, surtout à quarante ou cinquante milles de Londres, lorsque nos routes seront couvertes par ces caravanes de carrosses. Les auberges seront toutes fermées, car on voyagera si vite qu'on n'aura plus besoin de prendre de repas en route. La race de nos excellents chevaux anglais sera détruite; personne n'aura de chevaux de selle à soi, lorsque pour un prix modique il pourra se faire voiturier d'une ville à l'autre. Nos manufactures elles-mêmes en souffriront; les habits, moins exposés à être gâtés par les intempéries de l'air, s'useront moins vite, au grand détriment de nos fabricants, de nos tailleurs, de nos couturières, des bottiers, cordonniers, marchands de bas, etc.

Si ces désastreuses entreprises ne sont pas entièrement supprimées, ou si du moins on ne les resserre pas dans de justes limites, plus de cent mille personnes seront sous peu de temps exposées à mourir de faim. Le tout sans parler des innombrables accidents occasionnés par les voitures versées, l'ivrognerie des cochers, etc.

Cette brochure, ajoute M. Godwin, n'était pas le rêve d'un homme isolé. De nombreuses pétitions, rédigées dans le même sens, arrivèrent de tous les points du pays au parlement, qui, fort heureusement pour les pétitionnaires eux-mêmes, n'y eut aucun égard. Il faut espérer que les crailleries contre les chemins de fer auront le même résultat. »

Un journal ministériel annonce sérieusement que Louis-Philippe, dégoûté des calculs que la presse s'est permis sur les dépenses et les revenus de la liste civile, va

le patronage de Nourrit; mais on avait été obligé de la baisser d'un ton, et les musiciens n'ignorent pas combien ces transpositions peuvent faire perdre de son coloris et de sa vigueur à toute œuvre bien conçue; aussi quelle différence quand Duprez est venu nous la rendre telle que l'auteur l'écrivait pour lui! Quatre ou cinq salves d'applaudissements ont à peine suffi à la manifestation de ce grand enthousiasme; on a voulu voir M. de Ruolz, qui s'est modestement dérobé à l'ovation, et qui a pu se croire encore à Naples. Il faut dire aussi que le chanteur avait admirablement secondé: jamais Duprez n'avait montré plus de chaleur d'âme, de force et de sensibilité; j'ai été étonné et plus belle dans ces mélodies façonnées pour elle et si propres à la faire valoir. D'après cet exemple, il est aisé de concevoir quel avantage il y aurait pour l'Opéra à donner le plus tôt possible à Duprez un nouveau rôle à créer. Mais, hélas! on assure que le premier tour de représentation a été adjugé à M. Halevy, dont l'Opéra en cinq actes n'est pas encore terminé. Nous ne pouvons guère espérer de voir notre grand chanteur sortir du répertoire de Nourrit, où tant de choses le gênent et l'embarrassent, avant le mois de décembre ou de janvier. Ce sont donc huit ou neuf mois d'attente, c'est bien long pour nos plaisirs.

M. Duponchel n'a voulu sans doute que donner un témoignage bien mérité de sa reconnaissance et de son estime pour l'auteur de la Juive. Mais, dans cette combinaison, n'est-il pas à craindre que ses intérêts propres et ceux de Duprez n'aient figuré qu'en seconde ligne?

(Débats.)

faire paraître un état de ses dépenses, qui sera intitulé: *Code de la liste civile*. Le fait sera curieux.

— On écrit de Pont-Authou au *Journal de Rouen*:

« Je vous avais fait pressentir, dans une de mes précédentes lettres, l'espoir que nous avions conçu de ne pas voir interrompre les travaux de nos ouvriers, malgré l'état de crise dans lequel se trouvait le commerce. Cet espoir ne s'est malheureusement pas réalisé: près de la moitié des ouvriers employés à notre manufacture de draps se trouvent aujourd'hui sans ouvrage, et l'on craint que ceux qui sont encore occupés à notre établissement de teinture n'en manquent bientôt. »

— On lit dans le *Journal de Rouen*:

« Les traditions de l'ancienne monarchie veulent sans doute que, le jour de la fête du roi, la garde nationale aille à la messe. C'est du moins ce que permet de penser l'avis donné à plusieurs compagnies de la garde nationale de notre ville. Nous ne sommes pas encore assez avancés dans les voies de la réaction religieuse, pour qu'on puisse, sous peine du conseil de discipline, enjoindre aux gardes nationaux d'aller prier dans les églises; mais on cherche à arriver à ce résultat par un moyen détourné. On promet à ceux qui voudront bien assister bénévolement à la messe du 1^{er} mai qu'ils seront exemptés d'une garde, et l'on espère que, par ce moyen, l'église Notre-Dame se peuplera demain d'une foule de bons chrétiens, tous plus empressés les uns que les autres à fêter pieusement la solennité du jour.

» Nous avons peine à croire que cet expédient ait un grand succès. »

— Le gouvernement a préparé une loi qui réservera à l'administration le monopole des remplacements militaires. La somme due pour remplacement sera fixe; elle demeurera placée sur la tête du remplaçant, et lui sera remise à sa sortie du corps en capital ou en rente sur l'état, à son choix. Il paraît qu'il existe, en ce moment, dans l'armée, 57,000 remplaçants.

Il paraît aussi que deux projets sont élaborés pour mettre en régie les assurances de toute sorte, au profit du gouvernement. Ainsi, au moyen d'une addition déterminée à la contribution foncière, le trésor assurerait les immeubles de toute espèce. Les assurances mobilières et maritimes seraient aussi régies par un mode particulier.

(Le Bon Sens.)

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 2 mai. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

A 1 heure 1/2, M. le président monte au fauteuil. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour est le scrutin sur la loi des comptes de 1834. Voici le résultat de ce scrutin: Votants, 230; boules blanches, 203; boules noires, 27.

La chambre a adopté.

Pendant le scrutin, M. Molé arrive et ne paraît nullement malade; on ne s'explique pas la maladie subite qui l'a empêché d'aller hier complimenter le roi.

M. le président donne lecture de la réponse du roi au discours prononcé par le président de la chambre à la tête de la grande députation. Cette réponse sera insérée au procès-verbal.

L'ordre du jour est la discussion sur les fonds secrets.

Tous les ministres sont à leurs banes.

La parole est à M. Havin.

M. Havin commence par rappeler le sombre tableau du pays tracé dans le rapport de M. Duvergier de Hauranne; puis il continue ainsi:

En vérité, Messieurs, il faudrait cesser de présenter au pays et à l'Europe cette fantasmagorie qui n'existe heureusement que dans l'imagination malade de quelques hommes.

Quoi! parce la France a eu le malheur de posséder dans son sein quelques hommes tels qu'Alibaud, on vient, dans un exposé de motifs qui représente la France couverte d'un réseau d'associations secrètes, demander une augmentation considérable de fonds secrets! Messieurs, ce n'est pas avec de la police qu'on parvient à faire disparaître les associations.

Heureusement, les auteurs de l'exposé de motifs et les auteurs du rapport sont ces mêmes hommes qui défendaient naguère le projet de disjonction, et l'exposé de motifs et le rapport vous présentent des allégations que dément l'état de la justice du pays.

En présence de la demande de crédits extraordinaires exorbitants, nous avons dû penser que le ministère avait en vue les élections et qu'il voulait de l'argent pour faire une majorité; il fallait sans doute aussi des fonds au cabinet pour subventionner la presse départementale bien pensante afin qu'elle continuât ses bons offices. Cependant, quelle que soit la bonne volonté de la commission pour l'admission de celle qu'elle soit, j'ai lieu de croire que certaine phrase, dans laquelle on invite le ministère à ne pas user pour des faveurs particulières des fonds secrets, n'eût pas été écrite si les doctrinaires étaient encore au pouvoir.

M. Duvergier de Hauranne: Cela était écrit avant la dissolution du cabinet.

M. Havin: Soit; alors c'était une grave indiscretion. Je déclare que l'allocation réclamée n'est pas nécessaire; car elle irait contre son but, en jetant dans nos départements une nuée d'agents de police qui, devenant agents provocateurs, couvriraient la France de conspirations et reproduiraient peut-être une déplorable affaire comme celle de Conseil, qui exposa deux peuples amis à en venir aux mains. En présence de ces faits, je ne puis accepter l'augmentation qu'on réclame.

L'orateur déclare qu'il est absolument nécessaire, pour obtenir des crédits de confiance, que le ministère fasse connaître les causes de séparation du dernier cabinet et le système qu'il entend suivre, car jusqu'à présent rien n'indique qu'il y ait aucun changement dans la politique. Rappelant ce qui a été dit par M. Jaubert, qui seul a le courage de dire ce que ses amis pensent, l'orateur déclare que lui aussi croit qu'un ministère doit donner à ses amis les places supérieures de l'administration; car il ne comprend pas que les hauts emplois puissent être donnés à des fonctionnaires dévoués à tous les ministères. Et c'est en s'entourant d'hommes de son opinion qu'un ministre prouve qu'il se croit sûr de rester au pouvoir.

Vous vous souvenez, dit M. Havin, par quelle réprobation presque universelle l'avènement du cabinet du 6 septembre fut salué. (Approbation.)

Vous savez par quelle réserve cauteleuse il a cherché à

tromper le pays et la chambre, vous savez qu'il se présentait devant vous en déclarant qu'il ne voulait s'occuper que des intérêts matériels du pays; mais vous n'avez pas oublié qu'il lui fut répondu que son existence n'était possible qu'avec la violence et l'intimidation, qu'autrement il mourrait. Aussi, forcé par sa position, le cabinet apporta la loi de disjonction, celles de non-révélation, de déportation, et enfin les lois d'apanage, comme complément de la politique doctrinaire. (Oui! oui! — Rumeurs aux centres.)

Vous connaissez le sort de la loi de disjonction et la séparation du cabinet doctrinaire qui l'a suivie. En voyant le chef actuel du cabinet chargé de la composition de l'administration, on dut croire que l'esprit de modération triomphait et on lui tint compte du retrait de la loi d'apanage, bien qu'il n'eût pas avoué les véritables causes du retrait, car cet acte était une repudiation du système doctrinaire; mais depuis la politique n'a pas changé, elle a été la même, et la conduite du ministère dans la commission a été si incroyable, que nous en sommes réduits à demander la cause de la séparation des doctrinaires, et pourquoi une partie des membres du dernier cabinet est restée au pouvoir après le rejet de la loi de disjonction. Nous devons au pays et à nous-même de ne pas accorder un vote de confiance à un ministère qui, par faiblesse, met le pays au bord du précipice.

En terminant, je demande à M. le ministre de l'intérieur, qui naguère faisait de la philanthropie et s'apitoyait sur le système pénitenciaire, s'il donne son approbation à une peine plus cruelle que la peine de mort; je demande à M. le garde-des-sceaux ce que deviendra la loi de non-révélation; enfin je demande à M. le président du conseil si, à l'occasion du mariage, il ne compte pas fortifier le pouvoir par un grand acte de clémence. J'attends donc les explications du ministère.

M. Roux: Messieurs, vous venez d'entendre un orateur qui vous a déclaré qu'ayant refusé son concours au dernier ministère, il le re usera encore au ministère actuel, s'il se propose de suivre la même politique; pour moi, je retourne l'argument (hilarité) et je dis: Si le ministère actuel est disposé à suivre la politique du 13 mars et du 11 octobre, politique qui a sauvé le pays, qui nous a donné la prospérité et la paix dont nous jouissons; s'il est disposé à suivre cette route, qu'il soit le bienvenu! Mais s'il s'écarte de cette politique pour se fourvoyer dans quelque système extrême, nous l'abandonnons; car nous sommes du juste-milieu. Messieurs, comptant aussi sur les intentions du ministère, je vote pour le projet.

M. Salvette: J'aurais désiré qu'un de MM. les ministres voulût bien monter à cette tribune pour répondre au remarquable discours et aux questions de mon collègue M. Havin. (Les ministres restent immobiles.) Leur silence prouve que M. Havin a dit la vérité. Si nous nous reportons aux motifs énoncés dans le rapport de la commission, il y a nécessité d'allouer les fonds secrets à cause des attentats réitérés contre la vie du roi, et à cause des sociétés secrètes et des tentatives des partis pour porter l'armée à la révolte. Je répondrai que pour les assassins, on ne les prévient jamais en couvrant le pays d'un réseau d'agents de police. Quant à l'armée, il y a des lois sévères qui ne permettent pas qu'il s'y forme des associations sans qu'elles soient aussitôt punies. Si d'ailleurs il y a eu des tentatives de révolte, elles ont été bientôt réprimées. (La chambre devient de plus en plus inattentive.)

L'orateur passe successivement en revue toutes les questions débattues depuis sept ans, et il déclare que la politique du cabinet, à l'extérieur et à l'intérieur, ne lui permet pas de lui accorder un vote de confiance.

M. Molé: On nous demande quel est notre programme, on nous demande si nous avons la politique de telle ou telle époque; je dirai ma pensée tout entière. Ce que nous croyons fermement, c'est que la politique qui a prévalu depuis sept ans a sauvé la France. Maintenant quelle est notre opinion? Messieurs, je trouve que le passé ne suffit jamais complètement au présent; je trouve donc la question bien vague. Ce que l'on doit faire, c'est de profiter de l'expérience du passé; mais il faut aborder le présent avec les circonstances sous lesquelles il se présente.

J'ai été interpellé personnellement; on m'a dit: Qu'étiez-vous dans le 6 septembre, et qu'étes-vous dans le 15 avril? Messieurs, je le répète, nous gouvernons selon les besoins du moment; nous ferons face au désordre, aux passions, aux partis.

Chronique Judiciaire.

François B... était arrivé jusqu'à l'âge de vingt-six ans, sans qu'on eût eu aucun reproche à lui faire: bon ouvrier, excellent sujet, il était estimé de ses maîtres, aimé de ses camarades; cité partout comme un modèle. Un soir, en sortant de table, après un dîner un peu trop copieux, il se laissa entraîner dans un triplot. Les émotions galvaniques que l'on recueille en ces sortes de lieux étaient trop fortes pour cette âme habituée aux impressions douces de la famille: son imagination s'exalta; la soif de l'or remplaça chez lui tous les autres sentiments, et le malheureux commit un vol au préjudice de son maître. Condamné, en 1828, à cinq ans de détention, il finit sa peine en 1833; mais la société n'était pas encore satisfaite, et il avait une dernière obligation à remplir envers elle: cinq ans de surveillance lui avaient été imposés, et il devait les accomplir à Rouen.

Déjà quatre ans s'étaient écoulés: François avait retrouvé le repos de l'âme; il avait reconquis l'estime des hommes; son maître, le seul qu'il ait eu pendant ces quatre ans, eût voulu ne jamais se séparer de l'honnête ouvrier dont il connaissait cependant l'antécédent fâcheux. Tout ce qu'il pouvait économiser sur son travail, François l'envoyait chaque semaine à sa mère, qui habitait Paris. Plusieurs fois, il avait pensé à la faire venir près de lui; mais elle était bien vieille, la pauvre mère: le déplacement eût été difficile, coûteux, et François gagnait peu.

Tout-à-coup François apprend que sa mère est malade, dangereusement malade. A cette affreuse nouvelle, il oublie tout, son maître, sa surveillance, la peine qui l'attend; il accourt à Paris, s'installe au chevet de sa vieille mère, passe les jours et les nuits à faire des manches de couteaux, ne s'interrompant que pour soigner sa mère, lui donner des tisanes, relever son oreiller, faire son lit: des soins de tous les instants. Sa mère meurt, il veille auprès de ses restes, passe la nuit en larmes et en prières, vend toute sa garde-robe qu'il avait apportée avec lui; du prix de cette dernière ressource, il fait prier pour celle qui n'est plus, et obtient qu'elle soit conduite au cimetière dans un char qui ne sera pas celui des pauvres. Lorsqu'il a accompli ces pieux devoirs, il se remet en route pour retourner à Rouen. A moitié chemin il est arrêté par des gendarmes qui lui demandent ses papiers; il leur avoue tout: on le ramène à Paris, et il est traduit devant la police correctionnelle pour rupture de ban. Tout ce qui précède fut dit par lui à ses juges, mais sans prétention, sans fanfaronnerie, seulement pour répondre aux questions qu'on lui faisait.

Le tribunal et l'auditoire étaient profondément émus. Mais tout cela était-il vrai ? La cause fut remise à huitaine pour prendre des renseignements. Elle était inscrite au rôle d'aujourd'hui : tout ce qu'avait dit le malheureux condamné était vrai ; son maître de Rouen, ses camarades, tout le monde est venu témoigner de sa conduite exemplaire pendant quatre ans ; les voisins de la mère de François ont dit la conduite touchante de ce modèle des fils pendant la maladie de la vieille, ses larmes vraies, sa douleur poignante devant son cadavre. Jamais affaire n'avait imposé à un nombreux auditoire un plus religieux silence. Il n'est pas besoin de dire que François a été acquitté au milieu d'une émotion que les audiences correctionnelles font naître bien rarement.

— Une femme mariée, accusée d'avoir tué en duel la maîtresse de son mari, a été acquittée par le tribunal de Dublin, malgré l'aveu qu'elle avait fait de son duel sans témoins. Son adversaire avait été frappé d'un coup d'épée à la poitrine.

VARIÉTÉS.

ÉCONOMIE SOCIALE.

Extrait d'un ouvrage qui a pour titre :

DURÉE PROBABLE DE LA VIE DE L'HOMME,

PAR M. CASPER, PROFESSEUR DE MÉDECINE A BERLIN,

Analysé par le professeur Cherbuliez, de Genève.

On ne peut nier que la durée de la vie ne soit en définitive, et à prendre la société en masse, le plus sûr et le meilleur critère pour apprécier le bien-être des populations, et non-seulement le bien-être physique, mais le développement moral. C'est un critère à la fois de prospérité et de civilisation. En effet, toutes nos peines, tant du corps que de l'âme, tout le mal que nous recevons des autres ou que nous nous faisons à nous-mêmes, tous les vices et les désordres qui troublent la société et dégradent les individus, tout cela n'a-t-il pas pour effet direct ou indirect d'abréger quelques existences humaines ?

Le plaisir aussi abrège la vie, dira-t-on peut-être. Oui, l'excès du plaisir, non l'usage modéré. Or, l'excès entraîne après lui dégoût et lassitude, quelquefois des maladies et des souffrances réelles. L'adage des épicuriens, *VIE COURTE ET BONNE*, est un non-sens ; car la meilleure est aussi celle qui a le plus de chances de durer long-temps. Ce n'est pas le bien-être qui use et qui tue, c'est le mal-être. (Ces considérations démontrent l'importance que peut avoir l'étude du mouvement des populations considérées sous les rapports des naissances, des décès, des mariages, etc. Nous allons rapporter quelques-unes des conséquences que M. Casper a tirées de ses recherches.)

1° La vie probable s'est considérablement augmentée depuis un siècle en Europe. A Londres, la vie probable était, de 1728 à 1759, de 6 ans ; de 1820 à 1829, de 26 ans. A Genève, de 1561 à 1600, de 5 ans ; de 1701 à 1760, de 27 ans ; de 1814 à 1826, de 45 ans. — 2° La vie moyenne est aujourd'hui, en Russie, de 21,3 ans ; en Prusse, de 29,6 ; en Suisse, de 34,6 ; en France, de 35,8 ; en Belgique, de 36,5 ; en Angleterre, de 38,5. — 3° La vie moyenne des femmes, en Europe, est plus longue que celle des hommes. — 4° La vie moyenne des personnes mariées est plus longue que celle des célibataires. — 5° La vie moyenne varie dans les diverses professions de la vie sociale.

Voici les chiffres qu'indique l'auteur d'après des données relatives à l'Allemagne seulement :

Théologiens, 63,1 ans ; négociants, 62,4 ; fonctionnaires, 61,7 ; agriculteurs, 61,5 ; militaires, 59,6 ; avocats, 58,9 ; artistes, 57,5 ; instituteurs, 56,9 ; médecins, 56,8.

La mortalité varie également entre les districts manufacturiers et les districts agricoles ; en Angleterre, il y a eu, de 1810 à 1820 :

Moyenne du chiffre de la mortalité.
Dans 19 districts purement agricoles, 1 : 57,4
Dans 13 districts mixtes, 1 : 55,5
Dans 10 districts purement manufacturiers, 1 : 53,7

6° A tous les âges, la mortalité est plus grande parmi les pauvres que parmi les riches. Les faits sur lesquels l'auteur fonde cette conclusion méritent d'être cités. Ils justifient pleinement les expressions dont s'est servi sir Francis d'Ivernois, dans la *Bibliothèque universelle*, t. LIV, p. 34 : *Il faut toujours en revenir aux comforts de la vie pour mesurer sa durée ; et aisance et vitalité sont des expressions, en quelque sorte, synonymes.* Après avoir rapporté le résultat d'observations faites à Paris par MM. Villermé et Châteauneuf ; en Allemagne, par M. Casper ; en Angleterre, par M. Morgan, l'auteur de l'article dont nous citons des extraits ajoute :

« Il y a certes, dans tous ces résultats, matière à bien des réflexions, pour le développement desquelles nous renvoyons nos lecteurs à l'ouvrage même du docteur Casper. Ils y verront comment, à l'aide de données statistiques ingénieusement réunies et composées, on renverse une foule de préjugés en hygiène, en morale, en législation, en économie politique, et ils admireront, nous n'en doutons pas, la sagacité avec laquelle cet auteur manie les éléments de ses calculs, et le talent avec lequel il en expose et fait ressortir les conséquences.

» Combien de peines se sont données certains économistes de l'école anglaise pour démontrer que le travail dans les grandes manufactures n'exerce aucune influence fâcheuse sur la santé et le développement physique des ouvriers ! Toutes leurs preuves, tirées de faits isolés ou mal observés, et tous leurs raisonnements à l'appui tombent devant cette différence de 6 à 12 p. 0/0 dans le chiffre de la mortalité que nous avons mentionné entre les districts manufacturiers et les districts agricoles de l'Angleterre.

» Et ces éternels lieux-communs, si souvent répétés depuis Sénèque, sur les avantages de la pauvreté, que deviennent-ils en présence des chiffres terrassants que nous venons de rapporter ? Il est désormais constant que la vie du riche est à la fois longue et bonne, celle du pauvre courte et mauvaise ; ou que, pour nous servir de l'expression juste quoique hyperbolique de d'Ivernois, *aisance et vitalité sont synonymes.*

» Qu'il importe à ceux qui ont tout de soutenir la thèse contraire et de l'inculquer à ceux qui n'ont rien, c'est ce que nous accorderons sans difficulté. Que ce soit faire œuvre de philanthropie que de conseiller aux pauvres la résignation, le travail, l'économie, la sobriété, et de les consoler par l'espérance d'une meilleure vie après celle-ci, nous en sommes intimement convaincus. Mais quand nous signalerons avec de célèbres économistes l'inégale distribution des richesses comme un vice de l'ordre social actuel, et que nous nous évertuerons à y chercher remède, qu'on ne vienne pas, de grâce, nous opposer ces niaiseries sentimentales sur les douceurs inappréciables d'une vie de travail et de privations, et nous démontrer en phrases élégantes et sonores que le dénuement est un bien et l'abondance un mal. Nos chiffres sont là ; leur éloquence muette mais irrésistible nous dispense de toute autre réponse.

M. Casper examine dans son ouvrage l'influence qu'exerce le nombre relatif des mariages et des naissances sur la durée moyenne de la vie et sur le bien-être des sociétés. D'après des relevés statistiques faits en Prusse, en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas, sur une population de plus de 60 millions d'individus, il démontre que l'accroissement des populations n'est pas en rapport avec le nombre des naissances ; qu'une po-

pulation d'enfants est plus coûteuse et moins productive qu'une population d'hommes faits ; que l'on remarque toujours une vie moyenne très-élevée, une durée probable de la vie très-longue, avec une natalité très-petite, que la mortalité tend à croître en proportion, soit du nombre relatif des mariages, soit de leur fécondité moyenne, soit du nombre total des naissances.

Ainsi en France, dans les départements où le nombre des mariages est d'un sur 110 à 120 habitants, la mortalité est de 1 à 55 ; sur 170 et au-dessus, de 1 à 46.

Dans les départements où chaque mariage produit en moyenne sur 3 à 4 enfants, la mortalité est de 1 à 45 ; sur 5 à 6, de 1 à 36.

Dans les départements où il naît annuellement une personne, sur 2 à 30 habitants, la mortalité est de 1 à 57 ; sur 40 à 45, de 1 à 49.

(2466) L'assemblée générale et annuelle des actionnaires de la société riveraine des bateaux à vapeur les Abeilles aura lieu le 15 mai, à dix heures du matin, dans la maison de Mme Dubois, rue de la Martinière, à l'angle de la place St-Vincent, à l'entresol.

Spectacles du jeudi 4 mai 1837.

GRAND-THÉÂTRE.

Premiers débuts de M. Germain (troisièmes rôles) et de Mme Bovy (jeunes premières chantantes), et le deuxième de M. Lesbros (barytons). — 1° TARTUFE, comédie en 5 actes. M. Germain remplira le rôle de Cléante. — 2° LE NOUVEAU SEIGNEUR, opéra-comique en 1 acte. — 3° LE BOUFFE ET LE TAILLEUR, opéra-comique en 1 acte. — On commencera à six heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Premier début de Mme Joly (emploi de Mme Herdlika) et le troisième de M. Dermé (jeunes premiers). — 1° MA FEMME ET MON PARAPLUIE, vaudeville en un acte. — 2° L'AUMONIER DU RÉGIMENT, vaudeville en 1 acte. — 3° LA SECONDE ANNÉE, comédie-vaudeville en 2 actes. — 4° UNE PASSION, vaudeville en 1 acte. — On commencera à 6 heures.

Bourse de Paris du 2 mai 1837.

Cinq pour cent	106 90	106 90	106 85	106 90
— fin courant	106 75	106 90	106 75	106 85
Quatre pour cent	98 50			
Trois pour cent	78 65	78 70	78 65	78 65
— fin courant	78 60	78 75	78 60	78 65
Rentes de Naples	98 75	98 75	98 78	98 75
— fin courant	98 85	98 85	98 85	98 85
Actions de la Banque	2400			
Quatre Canaux	500			
Caisse hypothécaire	805			
Emprunt d'Haïti	»			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

FEUILLE D'ANNONCES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2483) Le samedi six du courant, dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets saisis, consistant en soufflet de forge, enclume, roues, établis, commodes, buffets, tables, poêle, etc. ENGLER.

(2485) Samedi six mai mil huit cent trente-sept, à neuf heures du matin, il sera procédé, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, à la vente de soixante-huit lits en fer, saisis. Cette vente sera faite au comptant. F. BARANGE.

ANNONCES DIVERSES

(2282) A VENDRE, à 6 p. 100 de revenu net. — Une maison bourgeoise avec un jardin clos de murs, de deux bicherées, près des Chartreux, rue d'Enfer, n° 7, Croix-Rousse.

(2397) A VENDRE. — Office d'huissier, à Lyon, pour cause de santé. S'adresser au bureau du journal.

(2468) A VENDRE. — Un fonds de café très-bien achalandé, situé grande rue de la Guillotière. S'adresser chez M. Leroy, menuisier, aux Quatre-Ruilles.

(2430) A VENDRE. — Deux beaux billards à gorges, bandes élastiques, ayant à peine servi, provenant de la fabrique Sollier, breveté, rue des Célestins, 6. S'y adresser, ou place des Célestins, au café de ce nom. Ils sont livrés à l'essai.

(2434) A CÉDER. — Fonds de commerce de mercerie et de quincaillerie demi-gros et détail, situé à Rive-de-Gier, achalandé depuis 20 ans. On donnera toute facilité. S'adresser à M. Dubois, à Rive-de-Gier.

(2448) Un libraire de province désire trouver un jeune homme pour être employé comme voyageur dans le commerce de la librairie ; les appointements seront raisonnables. S'adresser au bureau du journal, qui mettra en correspondance avec le demandeur.

(2484) A VENDRE. — Quatre diligences à quinze places chacune ; une diligence à neuf places, et plusieurs calèches. S'adresser chez Dangain, charron, rue de Pavie, n° 2, à Lyon.

VACCINATION.

Le jeudi et le dimanche, depuis onze heures jusqu'à deux heures, on vaccine les enfants avec du virus-vaccin, pris sur des sujets sains. (Prix : 3 francs.) S'adresser quai Saint-Clair, cours d'Herbouville, n° 24, au 2^e, au-dessus de l'entresol. (2323)

A LOUER. — Belle chambre garnie, parquetée, ayant une alcove fermée et deux fenêtres donnant sur les Brotteaux ; cours Lafayette, à l'angle de la rue Monsieur, maison Reydellet, au 2^e. S'y adresser.

CORS, DURILLONS, OIGNONS.

BAUME COPORISTIQUE pour guérir radicalement, en peu de jours et sans douleur. Dépôt à Lyon, chez M. Clément, débitant de tabac, rue St-Dominique, n° 15. Il est d'un emploi facile, et ne salit pas la chaussure. (2410 bis)

BATEAUX A VAPEUR

DE LA SAONE.

DÉPART DE LYON POUR MACON,

Tous les jours, à onze heures du matin, quai Perrollerie. (2476)

Service Accéléré DU MIDI,

DE F^{ois} POULIN ET COMP^e,

A Lyon, rue Puits-Gaillot, n° 2.

A compter du 1^{er} mai, la diligence de LYON à MARSEILLE partira tous les jours, à quatre heures du matin, pour arriver le lendemain, dans la soirée, à Marseille. (2472)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au *Bulletin des lois* (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

SIROPE DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.

1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville

Au dépôt chez MM. les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux ; Simon, à Vaise ; Blanc, à la Guillotière ; Champin, à Fontaines ; Micol, à Saint-Genis-Laval ; Brian, à Saint-Symphorien ; Maritan, à Villefranche ; Forest, à Beaujeu ; Michel, à Tarare ; Cuillerot, à Amplepuis. (1343)

M. V. LEROUX, BREVETÉ DU ROI POUR LES BOLS VÉTÉRINAIRES ANGLAIS.

Remède végétal et infailible pour guérir les animaux : quelle que soit la gravité de leur maladie. Dépôt général, à Lyon, pharmacie de Deschamps, rue Saint-Dominique, n° 13, et à Paris, rue Saint-Honoré, n° 314. (2363)

ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Produits d'économie domestique brevetés.

VANILLE DES ANTILLES.

Pour aromatiser les CRÈMES, le CHOCOLAT, etc., en poudre ou en pastilles très-économiques, préparées en Amérique, avec la VANILLE FRAICHE. La boîte, 3 f. — Dépôts à LYON, chez MM. Petzi, confiseur, rue Puits-Gaillot, n° 27, Bonnet, parfumeur, place Bellecour ; TARARE, Chaudet, confiseur, rue Percherie ; VIENNE, Gros, confiseur ; ANNONAY, Bascher. (1749)

MALADIES SECRÉTES.

Récents, anciennes et réputées incurables.

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPARILLA

COMPOSÉ,

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, éruptions, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales, et vices vénériens ; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Dépôt à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, n° 13 ; Saint-Etienne, M. Garnier-Martin ; à Roanne, M. Mercier, à Royale ; à Mâcon, M. Lacroix ; à Grenoble, M. Ricard ; à Valence, M. Collet. (1876)

BREVET D'INVENTION-PÂTE PECTORALE DE MOU DE VEAU

PRÉPARÉE PAR DÉGENETAIS, PHARMACIEN A PARIS,

Autorisée par le Gouvernement et par Ordonnance spéciale du Roi.

Les nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris ont établi d'une manière authentique et incontestable l'efficacité de cette Pâte pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrhumements et toutes affections de poitrine. Elle est employée avec le plus grand succès contre la GRIPPE, qui laisse toujours après elle des irritations de poitrine de la gorge et des bronches, avec des toux opiniâtres. — Dépôt chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, à Lyon. (2347)

